

PREJ DE NÎMES : LA DIGNITÉ NE SE NÉGOCIE PAS, L'ÉQUITÉ NON PLUS

Le 2 juillet 2026

Par ce communiqué, le bureau local **UFAP UNSa Justice du PREJ de Nîmes** entend apporter à la récente prose de Force Ouvrière la seule réponse qu'elle mérite : celle de la clarté factuelle face aux manœuvres de diversion et aux attaques personnelles.

ATTAQUER LE MESSAGER POUR MASQUER L'ABSENCE DE RÉPONSES

Quand on manque d'arguments sur le fond, on choisit l'invective. En qualifiant de « fictions électoralistes » ou de « jérémiades » les alertes légitimes des agents de terrain, FO démontre surtout son incapacité à répondre aux vraies questions posées.

L'**UFAP UNSa Justice PREJ de Nîmes** n'a jamais critiqué les compétences techniques d'un agent, ni remis en cause la nécessité de moments de cohésion. Ce que nous dénonçons, c'est l'opacité des critères, l'absence de règles identiques pour tous et cette gestion à géométrie variable qui nourrit l'incompréhension dans le service.

Une activité de cohésion cesse d'en être une lorsqu'elle profite systématiquement aux mêmes, pendant que les autres compensent les absences et subissent la pression des effectifs réduits. Cela ne s'appelle pas de la cohésion, cela ressemble davantage à un privilège.

L'adaptation opérationnelle ne doit pas devenir le faux-nez de l'arbitraire. Passer de 5 à 3 agents sur une mission sensible exige de la transparence : quels critères, quelle décision, pourquoi certaines missions et pas d'autres ?

LE SYNDICALISME DE L'INTÉRÊT COLLECTIF CONTRE LES POSITIONS À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Ce qui interroge davantage, c'est de voir certains défendre aujourd'hui un système qu'ils dénonçaient hier avec force lorsqu'ils estimaient ne pas en bénéficier. Lorsque les mêmes qui se plaignaient autrefois des inégalités deviennent soudain silencieux ou complaisants dès lors que la situation leur devient favorable, les agents sont en droit de s'interroger.

L'équité ne peut pas être une revendication à sens unique. Elle ne peut pas être exigée lorsqu'on se sent lésé, puis oubliée lorsqu'on se trouve du bon côté des arrangements.

Qualifier notre saisine de la Direction Interrégionale d'« aveu de faiblesse » est une inversion des valeurs. Quand le dialogue local n'apporte plus de réponses claires, saisir l'échelon supérieur n'est pas une faiblesse : c'est notre rôle syndical.

Le respect des agents ne s'achète pas avec des slogans ou une « intelligence de service » à géométrie variable. Il commence par l'égalité de traitement.

Un service ne peut fonctionner durablement sur les passe-droits, les arrangements ou les décisions prises sans explication. Les agents ne sont pas dupes : ils voient chaque jour ce qui se passe sur le terrain.

L'**UFAP UNSa Justice PREJ de Nîmes** refuse de descendre dans l'arène de la polémique stérile où l'on tente de l'attirer. Nous laissons l'agitation à ceux qui préfèrent défendre les arrangements plutôt que les règles communes. Notre priorité reste le personnel, tout le personnel, sans distinction ni privilège.

Cette mise au point clôt ce chapitre. Les agents n'attendent pas des attaques, des slogans ou des leçons de pragmatisme. Ils attendent des règles claires, des critères transparents et le même traitement pour tous.

Le bureau local **UFAP UNSa Justice PREJ de Nîmes**
Stéphane CAPDEILLAYRE